

## "UNE JOURNÉE A L'ÉCOLE AU CAMEROUN" LE FILM

Version  
EDUCATEUR·TRICE·S

Fiche d'activités portant sur le film "Une journée à l'école au Cameroun", à mettre en lien avec le poster pédagogique, le support "Le Cameroun de A à Z" et les recherches personnelles complémentaires.



### En dehors de l'école

#### 1) Où vivent Emmanuel et Latifah ?

Emmanuel vit à Nkolbot, un petit village à côté de Yaoundé. Latifah vit à Yaoundé.

#### 2) Présente-les en quelques lignes.

Emmanuel à 11 ans et Latifah a 12 ans. Tous les deux sont en CM2. Emmanuel vit dans un petit village et Latifah à Yaoundé, la capitale.

#### 3) Décris la situation familiale des deux enfants (avec qui il.elle vivent ? Pourquoi ?)

Emmanuel vit avec son grand-père. A sa naissance, ses parents n'avaient pas les moyens de s'en occuper, car ils avaient déjà d'autres enfants. Pour les aider, le grand-père a pris en charge Emmanuel.

Latifah vit avec son petit-frère Salah et sa mère.

#### 4) Quelles occupations les deux enfants ont-ils avant et/ou après l'école ?

Avant l'école, Emmanuel s'occupe des 5 chèvres de la maison, il les fait sortir dehors. Ensuite, il s'occupe des tâches ménagères : ranger, balayer la maison.

Après l'école, Latifah salue ses voisins et les membres de sa famille, elle se repose, puis prépare à manger pour son petit frère et elle. Ensuite, elle fait ses devoirs et va se coucher.

**5) Quels liens peux-tu faire entre les travaux des enfants en dehors de l'école et le niveau élevé de l'absentéisme scolaire au Cameroun ? (s'appuyer sur le poster pédagogique)**

Il est fréquent que les enfants aident leurs parents dans les tâches de la vie quotidienne. S'il est normal d'aider ses parents dans les tâches ménagères (ranger, balayer...), des enfants sont contraints d'arrêter l'école pour se consacrer pleinement à ces tâches ou aux activités agricoles dont dépendent leur famille.

Le taux d'absentéisme dans les zones rurales est plus élevé qu'en ville, car il y a plus de familles qui travaillent dans la culture de fruits et légumes et vivent des activités agricoles. Les enfants sont sollicités pour la récolte, le conditionnement et la vente des produits.

L'absentéisme chez les filles est également plus important. Jusqu'en 3ème, leur niveau de présence est inférieur à celui des garçons, surtout dans les zones rurales. Les filles sont souvent appelées à s'occuper des frères et sœurs plus jeunes, des personnes âgées. Comme elles sont plus souvent absentes, elles réussissent moins bien et sont plus nombreuses à redoubler.



**Sur le chemin de l'école**

**6) A quelle heure partent Emmanuel (le matin) et Latifah (l'après-midi) pour aller en classe ? Pourquoi la journée est-elle organisée ainsi dans les écoles ?**

Dans le film, Emmanuel a école le matin. Il part à 7h et met 30 minutes pour y aller à pied. l'école commence à 7h30.

Dans l'école de Latifah, il y a un roulement entre la classe du matin et la classe de l'après-midi. Latifah part de chez elle à 11h50 pour entrer en classe à 13h.

Les cours sont organisés de cette façon pour éviter les effectifs d'élèves trop importants dans les classes.

**7) Comment les enfants sont-ils habillés ?**

Emmanuel : son uniforme est blanc et bleu.

Latifah : son uniforme est rose pâle et orange.

**8) Comment Latifah et Emmanuel se rendent-ils à l'école ? Compare avec le trajet que tu effectues (transport, durée, heure de départ...).**

Emmanuel et Latifah vont tous les deux à l'école à pied, ils mettent 30 minutes.



### En classe

**9) Décris les lieux où se déroulent les cours d'Emmanuel et Latifah (bâtiment, matériel, nombre d'élèves par classe, nombre d'enseignant·e·s...) Que remarques-tu ?**

Pour Emmanuel, l'école n'est pas très grande. On remarque qu'il n'y a pas de murs, le toit est en tôle. Le bâtiment qui abrite les salles de classe n'a pas de murs et est sur de la terre battue. Le bâtiment est en bois. Les élèves s'assoient sur des bancs et doivent partager les tables. On peut voir qu'en moyenne il y a 25 à 30 élèves par classe et il y a très peu de place pour tous les enfants sur le banc. Il y a un enseignant par classe. Les enfants ont très peu de fournitures scolaires hormis leur cahier et leur cartable et quelques crayons. Dans les classes se trouve un tableau noir sur lequel enseignant et élèves écrivent à la craie.

Dans l'école de Latifah, les bâtiments sont en dur avec des murs en béton et un toit. L'établissement est grand, il y a des classes de plusieurs niveaux scolaires. On remarque que les élèves ont un cahier et des crayons à disposition. Comme le mentionne la directrice, c'est souvent l'école qui doit fournir le matériel, car les parents n'ont pas les moyens d'acheter ces fournitures qui sont très chères au Cameroun. Il y a un enseignant par classe et les élèves sont environ 25 par classe. Les élèves sont deux par pupitres. La cour de récréation est grande, il y a beaucoup d'espace pour les enfants.

**10) Qu'est-ce que signifie pour toi étudier dans de bonnes conditions ? (s'appuyer sur le poster pédagogique).**

Exemples :

- Avoir accès à l'école proche de chez soi (moins d'une heure).
- Pouvoir aller à l'école de façon sécurisée sans crainte de subir des violences (agressions physiques, harcèlement, menaces, vol).
- Être dans une classe, un local, ou une salle où on est à l'abri des intempéries extérieures, des aléas climatiques.
- Pouvoir écrire, compter, lire avec du matériel d'apprentissage qui le permet (crayons, stylos, règle, cahiers, manuels).
- Pouvoir étudier sans conditions de revenus.
- Avoir ses besoins vitaux comblés (manger, boire, dormir, bien-être physique et mental).

**12) Pour Latifah et Emmanuel, dans quelles langues se fait l'enseignement ? Comment cela se passe-t-il dans d'autres régions du Cameroun ?**

Dans l'école de Latifah et Emmanuel, l'enseignement se fait en français. Ils apprennent l'anglais, mais ce n'est pas la langue d'apprentissage. Dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun qui sont anglophones, la langue majoritaire pratiquée à l'école est l'anglais.

**13) A partir des supports de la Rentrée Solidaire et de tes recherches, peux-tu préciser en quelques lignes pourquoi l'enseignement au Cameroun se fait en deux langues ?**

Le système éducatif bilingue provient de l'histoire du Cameroun. Le pays a été colonisé du début du 20ème siècle, jusqu'à 1961 à la fois par le Royaume-Uni qui occupait la partie du nord-ouest, et par la France qui occupait le reste du pays. A l'indépendance, comme tout le système éducatif et administratif utilisait soit le français, soit l'anglais, le choix a été fait de garder ces deux langues comme langues officielles. Ainsi, reconnaître ces deux langues dans l'enseignement, c'est reconnaître que les deux ont un statut équitable. Dans la réalité, cependant, les anglophones sont minoritaires et en raison des conflits dans le Nord-Ouest, de nombreuses écoles de la région sont fermées, les enseignants ne peuvent plus enseigner et les enfants ne peuvent être empêchés d'étudier.

**14) A partir du témoignage des enseignant·e·s dans le film et de la documentation de la Rentrée Solidaire, peux-tu expliquer les problèmes qu'ils.elles rencontrent au quotidien pour enseigner ?**

Exemples :

- Conditions d'apprentissage : humidité, infiltrations d'eau, fragilité ou absence de murs, mobilier insuffisant, manque de fournitures.
- Formation et reconnaissance des enseignants : les enseignants employés par l'État (qui sont donc fonctionnaires) sont très peu payés, à peine plus que le salaire minimum, d'autres reçoivent leur salaire très tardivement, plusieurs mois après. Dans les écoles privées qui se multiplient, ce sont des contractuels qui sont employés, dont un certain nombre n'a pas le diplôme requis pour enseigner dans leur matière, et certains n'ont même pas fait d'études.
- Contexte social et économique des élèves : dans les zones périphériques et celles rurales, il n'est pas rare que les enfants soient sollicités pour travailler en dehors de l'école pour appuyer leur famille. Des enfants ne peuvent pas compter leur famille ou sur des adultes pour pourvoir à leurs besoins, ou pour les aider à faire leur devoirs. Ce qui entraîne un niveau d'absentéisme élevé. Pour d'autres, les familles ne peuvent plus régler les frais de scolarité ou la contribution à l'association des parents d'élèves (obligatoire, elle se révèle être un critère de sélection), les enfants doivent arrêter l'école en cours d'année.

**15) Selon toi, quelles conséquences ces problèmes peuvent-ils avoir sur l'apprentissage et la compréhension des enfants ?**

Exemple :

- Problèmes de concentration.
- Absence de régularité dans l'apprentissage
- Difficulté à savoir lire, écrire, compter qui sont les savoirs de base.
- Difficulté à acquérir des connaissances indispensables pour savoir s'exprimer.
- Absence de bien-être (physique et psychologique).
- Difficulté à passer au niveau supérieur et plus globalement à poursuivre les études.

**16) Explique cette phrase (11'29 à 11'50) : "Quand l'enfant est instruit, quand il est éduqué, il est plus libre de s'exprimer, il acquiert des savoirs et la nation toute entière en bénéficie."**

/

### 17) Explique les textes suivants.

*" Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire."*

**Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).**

Chacun a droit à l'instruction et à l'éducation quel que soit son sexe, son origine, sa religion, sa situation physique et mentale, son lieu de vie. Comme tous les autres droits humains, l'éducation est fondamentale, ce signifie qu'elle est indispensable au développement de chacun, pour grandir, se construire, travailler, s'exprimer.

*Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :*

- a - ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;*
- b - ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;*

**Article 28 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (1989).**

Cet article provient de la Convention Internationale des droits de l'enfant (signée et ratifiée par 196 pays hormis les États-Unis qui ne l'ont pas ratifiée). Le terme d'égalité des chances signifie que les États qui ont signé et ratifié le texte s'engagent à ce que leurs écoles accueillent tous les enfants sans conditions et à leur donner les moyens d'apprendre.

a- l'enseignement primaire doit être obligatoire pour tous les enfants et gratuit (pas de frais d'inscription, ni de frais de scolarité) conditionnant l'accès à l'école.

b- l'enseignement secondaire doit être accessible à tous les enfants sans condition financière, de sexe, et d'origine. La gratuité dans le secondaire n'est pas obligatoire, mais les écoles doivent mettre en place des solutions pour aider les familles qui n'ont pas les moyens.

**18) Quel rapport fais-tu avec la phrase de la question 16 ? /**

**19) Le Cameroun a-t-il signé ces deux textes ? Selon toi, les principes énoncés dans ces textes sont-ils respectés ?**

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée le 10 décembre 1948 par les 58 États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Cameroun n'en faisait pas partie et n'a donc pas adopté le texte.

Le Cameroun a signé la CIDE le 25 septembre 1990 et a la ratifiée\* le 11 janvier 1993.

**Voir le site de la collection des traités des Nations Unies :**

[https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg\\_no=IV-11&chapter=4&clang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang=fr)

**20) Qu'est-ce que le droit à l'éducation ? Est-ce le même droit dans tous les pays ?**

Le droit à l'éducation c'est savoir lire, écrire, compter, s'instruire. C'est aussi acquérir des savoirs, connaissances et compétences permettant à chacun de pouvoir vivre dignement, de se réaliser dans la vie et de s'exprimer. Le droit à l'éducation c'est avoir accès à un enseignement adapté à sa situation physique, qu'on soit en situation de handicap ou non, c'est pouvoir étudier quel que soit le contexte économique, social ou sécuritaire dans lequel on vit. L'éducation comprend l'apprentissage "formel" qui se déroule à l'école, mais aussi l'apprentissage "informel" en dehors de l'école à travers le sport, les activités artistiques et culturelles, les séjours de vacances, l'engagement dans des associations.

Le droit à l'éducation est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les enfants sans conditions, quel que soit le pays dans lequel les enfants résident, qu'ils vivent dans leur pays d'origine ou dans un autre pays, qu'ils vivent dans un pays instable (conflits, guerre) ou non. Malheureusement, ce droit n'est pas respecté dans tous les pays et au sein même des pays dits "riches", des enfants sont exclus de ce droit parce qu'ils sont en situation de handicap, parce qu'ils-elles viennent de familles exilées, parce que leur situation économique et sociale les empêche d'aller à l'école (violences familiales, harcèlement).

**Nous avons hâte de découvrir vos initiatives !  
N'hésitez pas à nous les partager.**

**Pour suivre l'actualité de la Rentrée Solidaire,  
retrouvez-nous sur les réseaux sociaux**

La Rentrée Solidaire  
avec les  
enfants du Cameroun

